

Février 2015

LAVELANET

La lettre du Maire n°1



VILLE DE LAVELANET

Photo offerte par Yvon Blazy

Mot du Maire

Dans ce numéro :

La réorganisation des écoles dès septembre 2015 **P.2**



* Réunions Publiques **P.4**

* Info élections départementales

* Coupon/réponse à nous renvoyer par courrier ou mail pour être informé de l'actualité de la commune.

Cette lettre d'information est un outil de communication qui répond à l'engagement que j'avais pris d'informer régulièrement nos concitoyens sur les actions importantes que vos élus engagent pour le bien être de tous.

En ce début d'année plusieurs projets sont d'actualité. Les dossiers en cours ne manquent pas, qu'ils soient à l'étude, comme la vidéo-protection, le centre ancien ou bien déjà en cours de travaux, comme la réhabilitation des équipements culturels, les travaux de voirie rue Jacquard ou la rénovation des sanitaires du Marché couvert.

Il est indispensable de vous informer des projets et des décisions qui sont prises par les élus municipaux.

La réorganisation de nos écoles maternelles fait partie de ces projets qui aujourd'hui encore semblent soulever des questionnements.

Pourtant, un travail d'information, de communication et de dialogue a été réalisé depuis plusieurs années auprès des enseignants, des parents d'élèves et des personnels municipaux. Si aujourd'hui, nous réorganisons nos écoles, c'est le résultat d'un long travail de réflexion qui s'inscrit dans un projet cohérent pour l'avenir.

En attendant la prochaine lettre du maire, rendez-vous sur le site de la mairie pour suivre au plus près l'information municipale.

Le Maire, Marc SANCHEZ



Ecole Lamartine



Ecole George Sand



Maternelle Les Avelines



Maternelle de Bensa



Maternelle Jean Jaurès

La réorganisation des écoles dès septembre 2015

Madame, Monsieur, chers administrés,

Les élus de Lavelanet ont été destinataires de la copie d'un courrier adressé le 15 décembre 2014 par des parents d'élèves de l'école maternelle de Bensa à Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale et relatif à la réorganisation des écoles de Lavelanet à compter de septembre 2015.

D'autre part, des articles de presse alimentent des propos infondés pour remettre en cause le projet de réorganisation des écoles décidé par la commune de Lavelanet.

Je souhaite vous apporter aujourd'hui d'autres informations qui viennent contredire les propos tenus dans ce courrier.

On nous reproche « une absence de concertation »

La réorganisation des écoles est à l'étude depuis quelques années et les premières concertations datent de janvier 2012 avec des annonces faites lors des conseils d'école de cette période-là.

Un personnel avait d'ailleurs été mandaté sur ce dossier avec une mission d'information et de dialogue avec tous les acteurs concernés.

Lors d'une de ces réunions, notamment le 28 Mai 2012, au cinéma Le Casino, un exposé illustré présentait déjà les scénarii possibles. Des parents d'élèves de l'école de Bensa étaient présents et avaient d'ailleurs pris la parole, désapprouvant déjà l'idée d'une fermeture de l'école de leurs enfants.

En avril 2013, décision avait été prise de retarder cette réorganisation pour mieux faire mûrir le projet.

Durant la campagne électorale, avant mars 2014, le projet de réorganisation a été régulièrement présenté dans les réunions de quartiers, soit par le Maire soit par ses colistiers.

J'ajouterai sur ce point que j'ai toujours eu comme constante volonté d'associer les Inspecteurs d'Académie alors en place.

C'est d'ailleurs parce que nous avons agi en partenariat avec eux que nous avons pu conserver deux classes maternelles pourtant menacées en raison des baisses d'effectifs.

Plus généralement, l'adjointe en charge du secteur scolaire et son service ont toujours été disponibles pour répondre aux familles ou les recevoir en mairie.

La concertation a donc été possible.

Il m'incombe, par contre, de prendre une décision qui relève bien de ma fonction avec l'équipe que je conduis.

On parle de la « fermeture de classes maternelles »

Les 5 classes des 2 écoles concernées seront déplacées vers une autre structure scolaire qui répond à des critères plus conformes aux besoins de jeunes enfants, notamment des classes en rez-de-chaussée.

Ces écoles maternelles de Bensa et Jaurès étaient à l'origine d'anciennes maisons de maître.

Je signale d'ailleurs qu'un courrier que j'ai reçu du docteur Daniel Lafon (DDCSPP Ariège), daté du 3 octobre 2014, pointait la nécessité « de mettre en place des actions correctives qui s'imposent rapidement » quant à la cantine-satellite de l'école Jean Jaurès.

Tous ces lieux aujourd'hui ne répondent donc plus aux normes en vigueur nous permettant de les maintenir ouvertes sans de gros investissements.

De plus, la baisse importante des dotations de l'Etat nous contraint à gérer nos équipements municipaux avec une grande rigueur ... à moins d'envisager une augmentation des impôts, ce que nous nous refusons à faire.

Il n'est pas prévu, à l'école George Sand, de créer une école « tout en un » comme il est écrit dans la presse.

Il y a aura, certes, une école au sein d'un même bâtiment mais des espaces distincts et une cour de récréation suffisamment spacieuse pour ne pas voir se mélanger les classes de maternelles et celles d'élémentaires.

En septembre 2015, nous offrirons donc aux familles de la commune le même nombre de classes de maternelle qu'en 2014 et toutes en rez-de-chaussée.

On regrette « le non-respect du maillage géographique »

La relocalisation de certaines classes maternelles soulève des inquiétudes qu'il me semble bon de relativiser.

Des familles auront, bien sûr, à parcourir une distance plus grande depuis leur domicile mais estimée de 300 à 800 mètres seulement.

Pour celles qui seraient dans l'impossibilité matérielle de conduire leurs enfants à l'école, je prévois un trajet en bus, totalement gratuit pour les parents.

Comment peut-on écrire dans la presse locale au sujet du ramassage scolaire envisagé pour les petits « quel parent acceptera de confier son enfant de 2 ans ? ».

Notre personnel territorial composé d'agents formés et qualifiés est à même d'encadrer des enfants dans les meilleures conditions.

De nombreuses familles accompagnent déjà leurs enfants à l'école en voiture.

Nous pouvons aussi aider à la mise en place d'un co-voiturage entre parents et faciliter ainsi le lien social.

Enfin le nouveau transport par bus qui représentera une dépense supplémentaire conséquente couvrira tout le territoire de la commune mais servira également à d'autres services municipaux existants ou à mettre en place, par exemple, le transport à la demande à l'intérieur de la ville.

On affirme « un cadre d'apprentissage non adapté pour les tout-petits »

Le cadre d'apprentissage sera mieux adapté que ce qu'il était déjà grâce à des locaux spacieux, en rez-de-chaussée.

On nous accuse de rompre le lien « parent-enfant-maître »

Comment peut-on imaginer une seule seconde que la commune s'évertue à cela ?

Comment penser aussi que la réorganisation engagée supprime le dialogue entre les enseignants et les familles de leurs élèves ?

Il existe de multiples façons de rester en contact : par le cahier de liaison, par des courriels dont sont équipés maintenant de plus en plus de familles, par les téléphones et portables, etc.

De plus, les parents seront tout aussi bien accueillis qu'auparavant par les enseignants.

« On ne voit là qu'un souci d'économie. »

Une des préoccupations essentielles des élus est de recevoir les élèves dans de bonnes conditions c'est à dire dans des établissements publics respectant les normes d'accueil et de sécurité.

Le choix s'est donc porté sur des bâtiments où cette mise aux normes sera la plus aisée à effectuer.

Nous sommes, bien sûr, vigilants quant au coût de fonctionnement engendré par les écoles.

Au lieu de mettre en avant « un souci d'économie », nous répondons « pour ne pas gaspiller davantage ». Chauffer, par exemple, la totalité d'un bâtiment alors qu'il n'est occupé qu'à moitié n'est plus acceptable.

C'est donc une gestion de bon sens que nous voulons privilégier, « en bon père de famille » selon l'expression consacrée.

Les sommes ainsi non gaspillées pourront ainsi être réinvesties intelligemment dans le secteur scolaire et périscolaire.

Le secteur scolaire et périscolaire, représente pour Lavelanet 1 800 000 € par an, soit près de 25% du budget de la commune.

Il est complété par d'autres services et événements municipaux largement ouverts aux enfants tels que la ludothèque, la médiathèque, la programmation culturelle, l'école de musique, la fête du jeu, etc.

La réorganisation engagée permettra à la commune de maintenir les services de qualité actuels non obligatoire tels que : une ATSEM par classe, un service péri scolaire, un transport gratuit pour tous les enfants, des éducateurs sportifs, un intervenant musical et l'accueil du service de médecine scolaire.

Ne passons pas sous silence d'autres actions dont bénéficient les enfants : un service de cantine (charge non obligatoire pour la commune) avec des tarifs qui n'ont pas été augmentés depuis 3 ans, la rénovation complète de l'équipement de la plateforme informatique, les fruits à la récré, les goûters de Noël pour tous, les cadeaux aux enfants des maternelles, les dictionnaires offerts aux enfants de fin de CM2, etc.

La poursuite de la maîtrise des deniers publics permettra donc de répondre à des besoins nouveaux tels que le transport des enfants de maternelles, de leur domicile à l'école, l'amélioration de l'acoustique des cantines, la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire après la réforme des rythmes scolaires sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, etc.

Au travers de ce courrier, vous comprendrez, chers administrés, que notre volonté de réorganisation du pôle scolaire vise avant tout l'intérêt de l'enfant, en lui assurant des conditions d'accueil et de sécurité optimum.

La baisse constante des effectifs depuis des années (en 1985 : 1060 élèves ; en 2014 : 458 élèves), la vétusté de notre parc scolaire et les difficultés économiques de Lavelanet, classée Réseau Education Prioritaire, nous impose aujourd'hui une plus grande vigilance quant à l'utilisation de nos finances.

Nous ne pouvons pas décemment faire fonctionner nos deux écoles élémentaires sans rien changer quand on sait que leurs salles de classes sont aux 2/3 vides.

Pour conclure, il m'apparaît plus souhaitable que les élus se mobilisent pour permettre une réouverture de la piscine de Lavelanet plutôt que d'investir dans d'importants travaux sur ces écoles maternelles, vouées à brève échéance à disparaître car elles ne répondront plus à aucune norme de conformité du fait de leur ancienneté.

En espérant que cette lettre vous permettra de mieux comprendre les décisions prises par la commune.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

Réunions publiques

Lundi 23 février à 18h30 au Marché Couvert: VIDEOPROTECTION

Jeudi 26 février à 18h00 au Marché Couvert: Réhabilitation du Centre-Bourg

Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015

**En raison des travaux de la salle Avelana, le bureau de vote est transféré
à la salle polyvalente de l'Ecole Lamartine.**



Mairie de Lavelanet

- 7 avenue Alsace Lorraine - 09300 Lavelanet

Tél: 05 61 01 53 70

@: lavelanet@wanadoo.fr

ou flashez ce code pour www.mairie-lavelanet.fr



A nous retourner soit par courrier, soit par mail (voir adresses ci-dessus)

Pour être directement informé de l'actualité de la commune, laissez nous vos coordonnées.

COUPON REPONSE

Nom:

Prénom:

Adresse mail: